L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 19 JUILLET 1889.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Veuve [illegible] vs Adolph [illegible].

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 12,930—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan en face de mon entrepôt No 95 rue Baronne, entre Conti et St-Louis, dans le second district de cette ville, le LUNDI, 29me jour de juillet 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire [illegible] dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17 juil—17 24 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une pharmacie.

Thomas O. King vs M. Chas. H. Greene.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 16,080—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 27 juillet 1889, à 1 h. 30 p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 449 de la rue St-Charles, Un grand assortiment de médicaments, drogues, parfumeries, installations, etc., étant le contenu de la pharmacie, aussi un lot de meubles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juil—16,20,24,27.

Avec le Consentement de toutes les Parties Intéressées.

J. Moore Wilson vs Hill & Mills,
En faveur de R. L. Bevan, intervenant, 3ème opposition.

P. H. Hill vs J. W. Mills.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 12,908 et 12,312—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, avec le consentement par écrit de toutes les parties intéressées, le MERCREDI, 24me jour de juillet 1889, à midi, à l'écurie de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville:

Un cheval brun, un wagon à ressort à quatre roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 juil—13 18 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Leonard Kuech (ou Cook.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,177—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elizabeth Kuech (ou Cook) administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juil—17,21,26

Succession de Mme Barbara Hamm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 27,559—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Anna Hoy, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17juil—17 21 26.

No 25,364.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Succession de Abigail L. Stark.

LA Franklin Trust Company de Brooklyn, N. Y., dûment appointée gardienne du mineur Edwin S. Stanton, ayant fait la demande sur l'exécuteur de la dernière volonté et testament de Abigail L. Stark, pour l'argent entre ses mains appartenant au dit mineur, avis est par le présent donné à tous ceux se réclamant créanciers du dit mineur d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la date de cette publication, les raisons pour lesquelles cet argent ne serait pas payé.
Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
3 juil—3 17 aout 1

Succession de Frank Luning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,460—Division D—Attendu que Hermann Schroeder a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Luning, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 16 20

Succession de Peter Barbarich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,358—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par la Veuve de Pierre Barbarich, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11,16,20

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,364—Division B—The Standard Music and Litho. Photo. Company vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la Standard Music and Litho. Photo. Co et O. V. Greand, Hermann Wehrmann et Lucien Dabezies, comme propriétaires et associés et individuellement, soit tenue et convoquée pardevant W. Barnett, notaire, en cette ville, le LUNDI, 29ème jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'élire un syndic des créanciers des insolvables dans cette affaire et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises.
Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier
13 juil—27 au 29 juil

John Hagendie vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,491—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 juil—16 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,960—Division D—John J. Voelkel vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de John J. Voelkel soit convoquée et tenue pardevant John Hendermagel, notaire, le 27 juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'arranger les termes et les conditions de la vente des biens ici remis par le dit insolvable.
Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. A. HARRIS, Député Greffier.
12 juil—27 au 29 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital.

Mme Veuve R. Tudury vs. Veuve et héritiers de F. Dagoorge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,250—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon, formant le coin des rues Hôpital et Royale, et mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Royale sur cent trois pieds cinq pouces de profondeur et face à la rue Hôpital. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve. Etant la même propriété acquise par feu François Dagoorge par achat des légataires de feu Gilbert Dagoorge d'après un acte passé le 16 octobre 1886, pardevant Oscar Drouet, ex-notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]—24—1 8 15 22 27 juil

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months $1.50; three months, 75 cents.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire écrasant, et consacrée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 AOUT 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	99,900
999 Lots de	$100	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. [illegible]

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. [illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans, Lne.

[illegible]

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

ET

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin quotidien;

Une liste des arrivées en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73 .....CHARTRES.....73

L'E CHLORO-NAPTHOLEUM est sans aucun doute le meilleur désinfectant du monde.
7 juil—3 m.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 11me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William [illegible], notaire, dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes majeures et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, se prévalant des dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36 de la session de 1888, approuvée le 29 juin 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'organisation, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, et à telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés. Ledit prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000) divisé en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en quotités comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trois de vingt (20) pour cent, et la dernière de quarante (40) pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, le paiement de la dernière quotité, deux (2) billets de saison avec siège choisi par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, sans avis au souscripteur, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Il, comme il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, hypothéquer et hypothéquer des propriétés mobilières et immobilières; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, neuf desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels sera, en son propre nom, au moins une action du fonds capital. Ce conseil formé par les personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se conforment à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hassinger, W. B. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Lombard, A. J. Hoffman, Chas. J. A. Doerr, F. W. Bremer, R. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred Muller, Chas. F. Buck, Jos. Anger, F. Loeber, Henry Buddig, Chr. Hensen, H. Miller, Leopold Christ, Max. Heller, E. W. Renner, Maximilian Hermann, M. Vonderbank, John Schoen, E. G. Reiner et H. Hirschberg.

S'il en était parmi ces personnes qui ne voulussent pas accepter la nomination, les autres, en majorité à n'importe laquelle des réunions régulières, auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que le but de la corporation ait été atteint et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelles qu'en soit la cause, par une majorité de ses membres votant à n'importe quelle assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités ou des comités et de donner à ces comités le droit de conclure des contrats; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il déduira les devoirs des officiers et des comités et s'occupera de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir lui conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc., sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les membres ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; E. H. Renner, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Lombard, secrétaire des finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant, et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant, quelque en soient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, ses formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou son comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle que soit la nature, de la corporation; et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires; et ce partage sera, ipso facto, une dissolution de la corporation.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions, de même qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'imposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de sa souscription aux actions.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert R. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessus dénommées et le mienne, après lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	R. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	E. H. Renners,
A. G. Hicks,	F. Richert,
Fred Pohrer,	E. H. Michel,
J. G. [illegible],	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Fr W. Dieterman,
M. Dinkelspiel,	Louis Lombard,
Louis Grunewald,	F. W. Bremer,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Albert F. Hell,	Albert Heine,
Frantz & Opitz,	A. L. Franz,
Jacob Schoen, par Frans Augustine Blos,	
Henry Blos.	

German Singing Society of the Sixth District
[illegible], Président.
Albert R. Ewing, G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited," a été ce jour enregistré dans le livre 668, folio 102.
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1889.
GEORGE GUINAULT,
Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited," enregistré en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce [illegible] A. D. 1889.
W. O. HART, notaire.
[illegible]

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,037,470 00
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		50,000 00
[illegible] de la Louisiane		[illegible]
[illegible]		344,856 21
[illegible]		12,156 30
[illegible]		118,480 71
[illegible]	52,250 00	
Change américain	212,617 43	
Argent (comptant)	1,056,930 [illegible]	
Chèques pour le Clearing House	445,945 15	1,712,302 15
Total		$4,394,580 15

PASSIF.

Capital actions	$[illegible] 00	
Fonds de surplus	150,000 00	650,000 00
[illegible]		87,012 32
[illegible]		50,000 00
[illegible]		3,581,566 [illegible]
[illegible]		322 00
[illegible]		22 22
		$4,394,580 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, [illegible] payable aux actionnaires [illegible] de la Banque de Whitney, Lanier & Co, New York.

E. H. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
EMIL F. EABER, Caissier.

Portraits au Crayon

J. EMILE [illegible]

ARTISTE

[illegible] rue Toulouse

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Phoenix Glass Company vs H. B. Reyes, No 26,879; L. Wolf Manufacturing Company vs le même, No 27,066; E. F. Gleason Manufacturing Company vs le même, No 27,066.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, MARDI, 30 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terme du bail non expiré du local décrit comme le magasin du rez-de-chaussée de la bâtisse principale No 58 rue Baronne, pour le terme de vingt-cinq (25) mois, commençant le 1er jour de septembre 1888 et finissant le 30 septembre 1890, à raison de $65 par mois pour les premiers treize mois et $[illegible] par mois pour les douze derniers mois, payable le 1er jour de chaque mois.

Et en cas que le dit bail non expiré ne serait pas vendu, alors—

2° Le droit d'occupation du dit local à partir du jour de la vente au 30 septembre 1890.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juil—19 23 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Rosalie Martin, épouse de Octave Blanche, et Léonce Martin vs Jacob Dubs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Good, Mandeville et Urquhart, ayant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent dix-huit pieds avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juillet—16 23 30—6 13 17 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

George B. Schmidt, Miss Fanny Prevost, tutrice, subrogée, vs Wm A. Prevost et Frédéric G. Prevost.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 5,386—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Wm A. Prevost et Frédérick G. Prevost dans la succession de leur défunte mère, feue Mme Fanny Prevost et qui consistent:

I. de la moitié indivise de deux nouvelles de la propriété ci-après décrite:

1° Les lots 11 à 21 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Prevost et Douzième, lesquels suivant un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 9 mars 1849, déposé dans les archives de Adolphe Mazureau, notaire; les lots 12 à 20 inclusivement, mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes de face sur la rue Baronne par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 11 mesure trente pieds de face à la rue Douzième par cent vingt-six pieds six pouces de profondeur, et le lot 21 a trente pieds de face à la rue Prevost sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur.

2° Quatre-vingt dix pieds de la portion de terre dans les lots 3 à 9 inclusivement, dans le même îlet, lesquels dits lots suivant le même plan, mesurent chacun comme suit: les lots 4 à 8 et 6 chacun vingt-huit pieds un pouce et 3 lignes, les lots 7, 8 et 9 chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes de face sur la rue Carondelet, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, les dits quatre-vingt-dix pieds de terre étant ceux qui sont les plus rapprochés de la rue Douzième et qui sont en vente dans le dit îlet, et mesurant quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Douzième, sur cent quarante pieds six pouces et une ligne de profondeur et de face à la rue Carondelet.

3° Le lot No 4 dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Constance, Washington et Chestnut, ainsi désigné sur un plan annexé à un acte passé devant Félix Grima, notaire, en date du 29 mai 1861, lequel lot No 4 mesure cinquante-un pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Coliseum, sur cent cinquante pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

II. De la moitié indivise de cinq neuvièmes de deux lots de terre, situés dans le Septième District, Nos 270 A et 270 B, bornés par l'avenue Canal en Carrollton et les rues Dublin, Sixième et Dixseptième; le No 270 A est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Sixième et Stéphanie, et le No 270 B par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dix-septième et Stéphanie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24juin—24—juillet 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil.

De Machinerie, Bouilloires, Installations, etc., appartenant à une manufacture de tabac de première classe, de même qu'un lot de cigares importés et du pays, différentes marques de tabacs, tabac à priser,

Et un grand assortiment de pipes, etc. Au coin des rues Chartres et Conti.

Dans l'affaire de B. J. Jané vs Mme Vve J. P. Sarrasin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,241—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 20 juillet 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu et les installations du magasin et manufacture de tabac susmentionnés, situés au coin des rues Chartres et Conti, dans le second district de cette ville, comprenant un assortiment varié de cigares importés et du pays, tabac, tabac à priser, pipes, ainsi vitrines, installations, chaudières avec bouilloires, machines, et tout ce qui se rattache à ce genre d'affaires; le tout en bon état, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juil—9 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Convenable pour une fabrique de savon, et tout bien exposée. Le tout devant être vendu en bloc.

Aussi deux autres lots de valeur y attenants, avec bâtisses et améliorations.

—Dans l'affaire de—

Heilbrich W. Kaiser vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,544—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 juin 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, ensemble avec la manufacture de savon qui s'y trouve, et tous les appareils et les installations, etc. qui y sont attachés et qui font partie de la dite manufacture de savon, situés dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pratt, St-Avid ou Claiborne, Prosper et l'avenue Lafayette, faisant une partie des lots désignés par les numéros Un, Deux et Trois sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville, et déposé à l'étude de Félix De Armas, notaire en cette ville. Lesdits trois lots de terre mesurant chacun trente-trois pieds de face à l'avenue Lafayette, sur une profondeur de cent cinq pieds, [illegible] Un des dits lots forme l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue St-Avid ou Claiborne. Les dits trois lots de terre sont et formeront un lot de cent cinq pieds de face à la dite avenue Lafayette, sur une profondeur et façade à la rue St-Avid ou Claiborne de cent dix pieds.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pratt, St-Avid ou Claiborne et Prosper et l'avenue Lafayette, désigné par [illegible] sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville, déposé en l'étude de F. de Armas, qui un notaire en cette ville, par acte en date du 5me jour de mars 1836; lequel dit lot mesure (en pied américain) trente pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, borné sur un côté par la propriété de H. W. Kaiser et de l'autre côté par la propriété de Connolly Doone.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désigné par le No [illegible] dans l'îlet numéro vingt-quatre, borné par les rues Prosper, Lafayette, St-Avid ou Claiborne et Pratt, et mesurant trente pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent cinq pieds.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
17juin—27 24 juil 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées dans le Sixième District.

Mlle Cecile A. Ketchkin vs. G. W. Reed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,130—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau ou certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville [illegible] dans l'îlet borné par les rues Arabella, Joseph, Laurel et Annunciation, [illegible] la dite Commune de Bouligny, [illegible] plan dressé par E. Bonnemain, voyer, en date du 17 mars 1867. [illegible] Ledit morceau de terre a un front de [illegible] sur la rue Arabella, [illegible] entre lignes parallèles, [illegible] cent vingt pieds.

Acquis par le défendeur de la propriété, d'après un acte passé pardevant A. E. Bock, notaire, le 28 octobre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24 juil 1 8 15 22 27

PEERLESS DYES Les meilleures. Chez les Droguistes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, formant l'encoignure des rues Rampart et Franklin, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Bourgogne et Union.

M. Bell vs. Joseph Gunderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,214—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Marigny, dans l'îlet No 270, borné par les rues Rampart (anciennement Amour), Bourgogne (anciennement Craps), Franklin et Union, mesurant soixante (60) pieds de face à la rue Rampart sur cinquante-huit (58) pieds de profondeur et de face à la rue Franklin, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., étant la même propriété acquise par le défendeur susnommé de la succession de E. Keeler, par acte pardevant Oscar Drouet, ex-notaire, daté du 10 mai 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 6 13 20 [illegible] août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael McQuade vs. Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,120—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 20, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 23 décembre 1870. Les dits terrains mesurent ensemble trente (30) pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent cinq (105) pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville, aussi les droits, titres, intérêts, réclamations et demande à un morceau de terre, trente (30) pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 13, 14, 15, dans le carré No 20 borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 23 décembre 1870 chacun trente (30) pieds de face à la rue Arabella, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq (105) pieds. Le terrain 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Flanagan, par acte pardevant H. B. Kerr, notaire, le 24 janvier 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° En argent comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit dix-huit cents dollars ($1800) avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 20 janvier 1887 jusqu'à parfait paiement; 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt de la dite réclamation; un dollar pour une copie et les frais de procès ainsi que toutes les taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre de dix-huit cent ($1800) dollars consenti par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, sous la date du 20 janvier 1887 et payable trois ans après cette date, avec intérêt de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur lesdites propriétés, consenti avec la réclamation en faveur de la dite sous un acte passé pardevant H. B. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887; l'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte hypothécaire original quant aux honoraires des avocats, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a un, comptant sur les lieux.

Et en cas que le prix offert pour la propriété et taxes ne serait pas suffisant [illegible] la dite vente sera remise [illegible] et la dite propriété sera vendue [illegible] pour le montant [illegible] sur des billets d'un an [illegible].
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juil—6 13 20 27—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Gentilly, entre Robert et Hardin.

Eureka Homestead Society vs Bailey Duke Logue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,213—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] District de cette ville, désigné par le numéro 312, borné par les rues Celeste, Poydras, Perrier et Robert, désigné comme lot No [illegible] sur un plan annexé à un acte passé pardevant R. Mauregard, [illegible] notaire, en date du [illegible] avril 1887, lequel dit lot mesure trente pieds de face à la rue Celeste, [illegible] entre lignes parallèles. Acquis par le défendeur, de Jacob Brisac, [illegible] en date du 14 mai 1888.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 27—juillet 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Syndic du contenu et des installations, etc., d'une pharmacie de premier ordre, etc.

—Aussi—

Des Meubles de ménage et des comptes courants.

Dans l'affaire de

J. F. Mellerbach vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,618—En vertu d'un ordre de vente, daté du 6 juillet 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, LUNDI, 22 juillet 1889, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Sur les lieux, 248 rue du Camp, coin Delord:

1° Tout le contenu et toutes les installations de la pharmacie établie en dit coin, consistant d'un vaste assortiment de drogues, médicaments, articles de fantaisie, etc., et d'autres articles que l'on trouve généralement dans une pharmacie de premier ordre; aussi, les installations, vitrines, comptoirs, etc., le tout devant être vendu en bloc selon un inventaire.

2° Un lot de meubles de ménage et d'autres articles se trouvant sur les lieux.

3° Le terme non expiré du bail de la dite propriété, loyer $60 par mois et expirant le 31 octobre 1890, ainsi qu'il en fut fait un document déposé au dit bureau.

4° Egalement un lot de comptes courants selon une liste.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic dans l'affaire ci-dessus
11 juil—17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre les rues Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Goldie Hall."

Francois Tujague, Joseph A. Shakspeare, subrogé, vs George B. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,312—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet, d'après un plan fait par C. A. de Armas, daté le 5 septembre 1854 et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire, le 15 mars 1857, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, comme ensemble, comme suit:

Lot No 2, trente-trois pieds, cinq pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, et le lot No 3, trente-trois pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la dite rue Erato, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été acquis par le défendeur de Charles Lamar, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, daté le 6 mai 1868.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18 23 30—août 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Simeon vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,178—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Bertheville, actuellement le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro douze et borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Calhoun, Annunciation (anciennement Prieur) et la ligne de l'ex-propriété Foucher, maintenant le City Park, appelé l'Exposition Boulevard, formant le dit îlet sur le côté du même vers le City Park actuellement connu comme étant le Parc Audubon, le dit morceau ou portion de terre formant le coin de la rue Annunciation et la ligne de la dite Exposition Boulevard et mesure soixante-douze (72) pieds de face à la dite Exposition Boulevard en ligne du Parc Audubon, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-sept pieds (147) pieds.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Perret d'après un acte passé pardevant A. E. Bock, notaire en cette ville le 18 février 1886. (Bureau des Conveyances Livre 128 folio 796.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—24—juillet 1 8 15 22 27.

Avis.

A. SIMON, le Comestible, coin Dumaine et Dauphine—Abonnement à toutes les publications; Inscription à domicile. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 166, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Résidence en briques, à étage, avec dépendances, rue Julia No 341, entre les rues Baronne et Dryades.

Succession de Jean Menestra.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 août 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1889, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession—savoir—

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Julia, Girod, Baronne et Dryades, mesurant 30 pieds de face à la rue Julia, sur 98 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'un passage en allée de 4 pieds de large, ouvrant sur la Julia et l'usage de la dite propriété et celles attenantes. Ensemble, une résidence en briques, avec mansardes, ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon double avec porte à coulisse et plusieurs chambres à coucher aux étages supérieurs. Une autre bâtisse en brique à étage, attenant à la maison principale, de quatre chambres, citerne, lieux d'aisance, hydrant, cour briquetée, etc., etc.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 28 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville sur 119 pieds 2 pouces, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, une maison en brique à étage ayant au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse et plusieurs chambres à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour de huit chambres, hydrante, cour carrelée, citerne, etc., etc. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de ventes pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acheteurs.
17juil—17 20 27—3 10 17août

Résidence à étage rue des Français No 24, près du Marché Français.

Succession d'Eulalie Laborde, épouse de E. G. Sanders.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6860.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1889, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Français, Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 42 pieds 7 pouces 0 ligne de face à la rue des Français sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Ensemble une résidence à étage ayant au rez-de-chaussée un magasin avec dépendances au-dessus, hydrant, etc., etc.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant à l'option de l'acheteur et la balance à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date, avec toutes les clauses d'usage.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889. 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.
29 juin—26 29—6 13 20 27 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques rue du Fort Nos 14, 16 et 18 près de Senve.

Maison en bois rue Mandeville No 61 entre les rues Royale et Chartres.

Vente pour effectuer un partage.

Michel Heidmeyer vs Charles Cavaroc, tuteur, et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,430

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 7 juin 1889 et signé le 13 juin 1889 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Moreau, Royale et Chartres, mesurant 37 pieds, 2 pouces de face à la rue Mandeville sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Fort, Euphrosine, Decatur et North Peters, mesurant 58 pieds 1 ligne de face à la rue du Fort, 97 pieds 6 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Decatur, à la rue de l'autre côté de l'encoignure, 64 pieds, 2 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue North Peters et 22 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'achat.

Actes de vente pardevant Jno. J. Barnett, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera requis.
16juin—16 22 29—6 13 20juillet.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

PLACEMENTS DE CHOIX

Près du Upper Magazine Market.

Bon emplacement d'affaires et résidence,

Coin des rues Magazine et Milan,

—ET LE—

Cottage désirable,

No 67 rue Milan, près Magazine.

A des conditions faciles.

SUCCESSION DE BERNARD BRINK.

No 4,861—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, Geoges G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé, dans la dite succession, le 12 juillet 1889, les propriétés de la dite succession, le tout ci-après décrit, à savoir:

1° L'emplacement de choix pour affaires et résidence, consistant en lot de terre à l'angle des rues Magazine et Milan, dans l'îlet borné par les rues Camp et Marengo, ayant un large hangar de face et de côtés, magasin à deux étages au fond, une grande cour en [illegible], écuries, hangar et large cour. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Magazine par 120 pieds de profondeur et de face à la rue Milan. Le tout est loué à raison de $240 par an. C'est une occasion rare pour un entrepreneur, étant propre pour tout commerce en détail.

2. L'attrayant cottage simple, en bois, couvert en ardoises, No 67 rue Milan, entre Magazine et Camp, dans le même District et îlet et à l'arrière de la propriété précédemment décrite, retiré de la banquette, ayant une jolie galerie sur la façade, salon, salle à manger, chambres à coucher, cabinet, galerie de côté, grand hangar, citerne, etc. Le terrain mesure 30 x 120, permettant une grande cour. Désirable pour résidence ou comme placement avantageux.

Les deux propriétés ci-dessus sont près du marché Magazine supérieur, églises et écoles, et dans un quartier le plus commercial et avancé du Sixième District; deux lignes de chars urbains passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et contenant toutes autres clauses de garantie. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 juil—14 20 27—3 10 17août

Cottage désirable dans le Quatrième District.

No 56 Avenue Washington.

Interdiction de Emma L. McDuff.

No 3,179—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 11 juin 1889, et rendu dans la susdite interdiction.

Le commode Cottage couvert en ardoises, avec hâtisse à deux étages dans le fond, No 56 avenue Washington, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Laurel et Sixième, contenant galerie sur la façade et sur les côtés, 5 chambres avec cabinets à provisions en bas, et 2 chambres avec cabinets à provisions en haut, cuisine, hangars, etc. Le terrain est décrit comme suit: Lot No 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington, sur 100 pieds 9 pouces et une petite portion, désigné par la lettre B, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de profondeur du côté de la ligne où les lots 3 et 4 se rencontrent, laquelle large portion de terre a été acquise de la propriété appartenant autrefois à Henry Jolie, entre lignes parallèles, et 30 pieds de largeur dans toute sa profondeur; lesquelles 2 portions de terre mesurant ensemble 30 pieds de face à la rue Washington par 130 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889 et fera le dépôt d'usage de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Benderangel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 juin—15 22 29—juil 6 13 20

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site de choix sur lequel on peut bâtir, rue Rousseau, entre Joséphine et Jackson.

A L'ENCAN.

Succession de Daniel O'Hagan.

No. 17,261—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 17 juin, 1889, il sera vendu à l'encan:

Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Joséphine et Jackson. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue Rousseau, sur 110 de profondeur, et est situé dans un quartier peuplé près de la Brasserie Louisiana.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Preot, notaire.
19juin—19 29—6 13 20 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District,

Nos 90 et 92 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., Dossier No 27,300.

A un crédit de longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 15 juillet 1889, Dossier No 27,300, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., à l'enchère publique, il sera vendu:

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les avenues Lafayette ci-devant rue Enghein, Washington, ci-devant la rue Poète et les rues Royale ci-devant Casacalvo et Dauphine ci-devant Grands-Hommes, désignés comme les terrains 2 et 4 et contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit:

Le terrain No 2 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 30 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 93 pieds, 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine, et 93 pieds du côté du terrain No 4.

Le terrain No 4 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 32 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 93 pieds du côté du terrain No 2, et 72 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, ainsi le plus près de la rue Royale.

Le tout selon un plan de Hunter Stewart arpenteur, de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations sont les suivantes:

Sur le terrain No 2 il y a un Cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 5 salons chambres et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 4 chambres, 2 citernes et un puits. Il y a le gaz dans toute la maison. Il y a un grand chantier à hangar et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $15 à $20 par mois.

Sur le terrain No 4, il y a un grand magasin en bois, occupé par la Compagnie Southern comme bureau et comme réfrigérateur de bière, écuries et remise avec cour pour chevaux, wagons, etc, donnant $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant les taxes de 1889 en sus des enchères.

Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juil—17 21 28 aout 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 517 rue des Marais dans le Troisième District.

Succession de Peter Dowry, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS — W. I. Hodgson, encanteurs—bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 12 juin 1889, dossier No 20,774, pour le compte de la succession de feu Peter Dowry, à l'encan, il sera vendu:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 395, borné par les rues Marais, St-Claude, Mandeville et l'avenue Lafayette. Le dit terrain est désigné par le No 9 et mesure 30 pieds de façade rue des Marais, sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, portant le No 517 de la rue des Marais, et à deux chambres, citerne, auvents, etc.
Conditions—Comptant.

L'acquéreur sera requis de payer 10 pour cent comptant sur le prix, et assumera le paiement des taxes de 1889 en sus de l'enchère.

L'acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16juin—16 23 30—juil 7 14 20

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.

5 actions du Mutual Building and Homestead Association.

Succession de Frank Lamanette.

No 27,244—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement le 25 juin 1889 et le 27 juin 1889, pour le compte de la dite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, St-Bernard, North Rampart et Bourgogne, et mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue St-Antoine, sur 158 pieds et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Arthur de Armas, arpenteur, à l'exception de [illegible] pieds, dépendant de l'usage du dit lot, en date du 21 février 1887, et annexé à un acte passé pardevant M. T. Doucet, notaire, le 1er mars 1887.

Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage portant le numéro municipal 13 rue St-Antoine, ayant six chambres, corridor, cave, lieux d'aisance, etc.

—Aussi—

5 actions (certificat No 296) du Mutual Building and Homestead Association, série quatre, réglement fait jusqu'au 3 juin 1889.

Conditions—Pour les actions, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires, chacun pour la somme de quatre cents dollars, datés du 26 janvier 1889, payables respectivement à un et deux ans après leur date, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'à paiement final; la balance de l'adjudication, comptant.

L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29 juil 6 13 20 27 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps-de-logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jane.

Succession de Luke Mahoney et Honora Mahoney, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 5,673.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 22 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Bolivar, sur un plan dressé par Knell & Werner, arpenteurs, daté le 17 mars 1849, déposé au bureau de James Graham, en notaire en cette ville: le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jane, et mesure 22 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis, avec quelques huit chambres, toit en ardoises, avec cuisine à deux étages ayant huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentés par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par le lien du vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les réclamations usuelles sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20juin—20 29—6 13 20 27juil—3août

PAR STEPHEN J. DEREES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix sur lesquels on peut bâtir dans le Sixième District.

Interdiction de Veuve Jos. Allen.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 19,293.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi dirigé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1889, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Pitt, Prytania, Burke et l'avenue Napoléon, désignés sur un plan de D. H. Brosnan, député voyer, en date le 30 mai 1889, et annexé en mon bureau comme les terrains A et B.

Le terrain A mesure 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade avenue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'angle de la rue Napoléon et de la rue Pitt. Le terrain B est contigu au terrain A, et mesure 42 pieds 10 pouces et 4 lignes Napoléon avenue sur 150 pieds de profondeur sur la ligne intérieure du terrain A, sur la ligne du côté de la rue Prytania 120 pieds de première profondeur, puis le terrain s'élargit de 14 pieds 2 pouces, puis s'élargit encore de 30 pieds, et mesure 27 pieds 1 pouce et 4 lignes à la ligne intérieure. Les dits terrains A et B étant composés des terrains 5, 6, 7 et 8, sur un plan de A. H. Phelps, voyer, en date du 5 février 1849.

Conditions—Comptant après transfert des titres. L'acquéreur paiera les taxes de 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse B. Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STEPHEN J. DEREES, Encanteur.
28 juin—28 29—juillet 6 13 20 27.

Succession de Marie H. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,274—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. A. O'Dowd, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 juil—16 20 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur, dans le Septième District.

Succession de E. A. Borne et de sa femme, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 27,116.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en l'absence de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division E, absent par congé, en date du 15 juillet 1889, dossier No 27,116, dans l'affaire de la succession de E. A. Borne et femme, décédés, il sera vendu à l'encan—

Trois lots de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton), dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Leonidas, Zimple et Fourth, îlet No 136, et désignés par les Nos 6, 7 et 8. Les dits lots de terre se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Jefferson, sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Hunter Stewart, arpenteur, en date de juillet 1889.

Les améliorations comprennent un cottage en bois pour résidence avec vestibule dans le centre, quatre ou cinq chambres, et de vastes dépendances.

Conditions: Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses ordinaires de garantie.

Acte de vente pardevant Fred Dinkel, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra payer les taxes dues et exigibles en 1889.
17 juillet—17 21 28—4 11 17 août

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix, centralement situées, et d'un rapport rémunérateur.

Les maisons de résidence en briques à deux étages, 223 et 225 rue St-Charles, entre Julia et St-Joseph.

Succession d'Ernest Basile Joubert.

No 27,191—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 juin 1889, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Carondelet et Julia, mesurant 41 pieds 1 pouce de façade rue St-Charles sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par la lettre "B" sur un plan annexé à l'acte en l'étude d'Amédée Ducatel, en date du 15 février 1886. Les améliorations comprennent une maison de résidence double en briques à deux étages Nos 223 et 225 rue St-Charles admirablement située pour résidence ou comme placement d'argent. Annonce, le très joli revenu de $80 par mois, et pourrait toujours se louer à de bons locataires. La propriété est à proximité de marchés, d'églises et lieux d'amusements, et à 10 minutes de marche de la rue du Canal.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simeon, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
19 juin—19 22 29—juil 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPERER UN PARTAGE,

Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

Mme Marie Harvey vs Harvey Harvey et als.

Nos 20,017 et 19,529—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Laurel et Annunciation, mesurant en pied américain, 36 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds, 3 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annunciation, et 160 pieds, 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel, le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 étant 8 pieds du terrain portant le No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 comme c'est indiqué sur un plan annexé à un acte devant Albert Dupeyron à Amédée Ducatel, notaire, le 15 mai 1855. Les améliorations consistent en une maison de résidence double en bois, désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Titche, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
22 juin—22 29—juil 6 13 20 27

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Lots de Terre de valeur dans le Premier District, rue Euphrosine, entre les rues Clara et Willow.

Dans l'affaire de E. B. Mitchell vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,821.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la dite cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en dépendent en quelque, sorte situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow (anciennement Marais) Euphrosine et le Nouveau Chemin Coquillé, et désignés comme lots Nos 4, 5 et 6 de l'îlet No 13, sur un plan de Geo. F. Dunbar, voyer, les dits lots s'adjoignent et mesurent comme suit: chacun des dits lots mesurant 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Euphrosine, 31 pieds 10 pouces et 2 lignes de face au Nouveau Chemin Coquillé par les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No 4 a 123 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 3 et 126 pieds 10 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 5. Le lot No 5 a 126 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 4 et 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6, et le lot No 6 a 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du lot No 5, et 134 pieds 7 lignes sur l'autre ligne le séparant du lot No 7.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour renforcer la collection. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée. L'acte de vente pardevant Fred Kirckner, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront assumer et payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
20juin—20 22 29—6 13 20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur dans le Premier District, rue Clio, entre Rampart et Franklin.—Une action du fonds capital de Mechanics Dealers & Lumbermen's Exchange de la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Patrick C. Malone vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,643.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant, situé en quelque sorte dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Rampart, Clio et Calliope, et désigné comme le lot B sur un plan de cadastre de reconnaissance fait par C. A. de Armas, député voyer de la ville, suivant lequel la dite portion de terre mesure 30 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Clio, sur 127 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ce dit lot composé de l'ancien portion des différents lots Nos 1, 2, 3 et 4.

2° Une action du fonds capital du Mechanics Dealers and Lumbermen's Exchange of New Orleans.

Termes et conditions—Pour la propriété foncière: Un tiers comptant et la balance à un et deux ans pour billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et devant être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour en forcer la collection. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée aux détenteurs des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. L'acte de vente pardevant Chas. G. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. Et pour l'action, comptant avant le transfert.
20 juin—20 22 29—6 13 20 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,268—Division E—J. W. H. Eckert vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, J. William H. Eckert, est et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, à son bureau, No 21 [illegible] de la Bourse, en cette ville, jeudi, le 18me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jno. G. Ganoe, Ecq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
H. MOLAISON, Député Greffier.
15juin—27 au 18 juil

L'Abeille de [illegible]
Bureaux: [illegible]
NOUV[illegible]
VENDREDI, [illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAM[illegible]

Dès le 14 mai [illegible]

TOUS LES JOURS [illegible]

DIMANCHE et [illegible]
DIMANCHE et [illegible]

[illegible] Louisville [illegible]
14 avril—[illegible]

EXPOSITION DE [illegible]

COMPAGNIE [illegible]

LA CHAMPAGNE, LA NORMANDIE, LA BOURGOGNE, [illegible]

LIGNE [illegible] POUR NEW [illegible]

KNICKERBOCKER, LOUISIANA, [illegible]

CHLORO NAPH[illegible]

CHE[illegible] ...MISSISS[illegible] RO[illegible]

Louisville, New [illegible]

Queen and [illegible]

B. H. Garrett, Div. Pass. agent, Nlle Orléans, [illegible]

FEUI[illegible]

No 61.

SANS [illegible]

PAUL D[illegible]

LE DEFAUT [illegible]